



# Ministère de la Justice Canada

Budget des dépenses  
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

## Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

**Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement** présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

**Partie II – Le Budget principal des dépenses** étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

**Partie III – Le Plan de dépenses du ministère** est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par  
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la  
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)  
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943  
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2003-III-20

ISBN 0-660-61809-5

# Ministère de la Justice



Budget des dépenses  
2002-2003

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

---

Martin Cauchon  
Ministre de la Justice et Procureur général du Canada

## Table des matières

<b>Section I : Messages</b> .....	<b>3</b>
<i>Message du Ministre</i> .....	<b>3</b>
<i>Déclaration de la Direction</i> .....	<b>4</b>
<b>Section II : Vue d'ensemble du Ministère</b> .....	<b>5</b>
<b>2.1 Nature et fonctions du ministère de la Justice</b> .....	<b>5</b>
<b>2.2 Facteurs qui influent sur le travail du Ministère</b> .....	<b>6</b>
<b>2.3 Orientations stratégiques</b> .....	<b>8</b>
<b>Section III : Plans, priorités, stratégies et résultats escomptés</b> .....	<b>11</b>
<b>3.1 Servir les Canadiens</b> .....	<b>11</b>
<b>3.1.1 Renforcer la sécurité des Canadiens</b> .....	<b>11</b>
Lutte contre le terrorisme et droit international .....	12
Programme canadien de contrôle des armes à feu.....	13
Prévention du crime et sécurité communautaire .....	14
<b>3.1.2 Garantir un système national de justice pertinent, accessible et équitable</b> ..	<b>16</b>
Service fédéral des poursuites .....	16
Programme d'aide juridique.....	18
Système de justice pour les jeunes .....	19
Stratégie de justice applicable aux Autochtones .....	20
<b>3.2 Fournir des services de valeur supérieure et faire des choix</b> .....	<b>21</b>
Services juridiques aux ministères clients et gestion des risques juridiques.....	21
Services de rédaction des textes législatifs .....	23
<b>3.3 Tirer Parti de nos atouts</b> .....	<b>24</b>
Programme de communication.....	24
Gestion des ressources humaines .....	25
Modernisation de la technologie de l'information .....	26
Gestion financière et administrative .....	27
<b>Section IV : Organisation</b> .....	<b>28</b>
<b>4.1 Structure organisationnelle et structure de responsabilisation</b> .....	<b>28</b>
<b>4.2 Dépenses totales prévues : 2002-2003</b> .....	<b>29</b>
<b>4.3 Plan des dépenses de trois ans</b> .....	<b>29</b>
<b>Section V: Annexes : Information financière et les initiatives horizontales</b> .....	<b>30</b>
<b>5.1 Sommaire des paiements de transfert</b> .....	<b>30</b>
<b>5.2 Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles</b> .....	<b>33</b>
<b>5.3 Coût net des programmes pour le Budget des dépenses de 2002-2003</b> ..	<b>33</b>
<b>5.4 Initiatives horizontales</b> .....	<b>34</b>
<b>5.5 Stratégie de développement durable</b> .....	<b>35</b>
<b>Section VI: Autres renseignements</b> .....	<b>37</b>
<b>6.1 Lois appliquées par le Ministère de la Justice</b> .....	<b>37</b>

## **Section I : Messages**

### **Message du Ministre**

En tant que ministre de la Justice et procureur général du Canada, ma priorité est de veiller à ce que le système de justice continue de mériter la confiance de la population canadienne et de relever les défis d'un environnement en constante évolution ici et ailleurs. C'est donc avec plaisir que je présente le rapport du Ministère sur les plans et les priorités pour l'exercice 2002-2003, qui offre aux Canadiennes et Canadiens un aperçu concis de ce que fait le ministère de la Justice pour réaliser cette priorité.

Le rapport expose les progrès réalisés en vue d'atteindre trois grands objectifs. En premier lieu, le Ministère reconnaît et souligne l'importance de son rôle dans l'intendance du système de justice pour faire en sorte qu'il demeure équitable et accessible tout en respectant les valeurs des Canadiennes et des Canadiens. En deuxième lieu, nous continuons à prendre des mesures pour mieux faire face à des changements et des innovations sans précédent dans notre travail, tant au Canada que dans le monde, sans pour autant diminuer la prestation de conseils et services juridiques de grande qualité, opportuns et rentables au gouvernement du Canada. En troisième lieu, le ministère de la Justice poursuit le perfectionnement et la promotion des forces qui en font une organisation unique parmi les fournisseurs de services juridiques. Cela comprend l'intégration du droit et de la politique, grâce à notre présence à l'échelle du Canada et dans tous les ministères et organismes, pour offrir des conseils stratégiques et pertinents au gouvernement et en favorisant un milieu de travail qui incite à la mise en commun de l'information et à la gestion efficace du savoir pour les employés du ministère.

Grâce à ce rapport, j'ai le plaisir de montrer comment le ministère de la Justice est bien placé pour protéger l'avenir du système de justice tout en veillant à la sécurité et au maintien de la qualité de vie dont jouissent les Canadiennes et les Canadiens.

Martin Cauchon  
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

## Déclaration de la Direction

### DÉCLARATION DE LA DIRECTION

#### ***Un rapport sur les plans et les priorités 2002-2003***

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2002-2003 du ministère de la Justice.

À ma connaissance, les renseignements :

- Décrivent fidèlement les mandat, plans, priorités, stratégies et résultats escomptés de l'organisation.
- Sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*.
- Sont complets et exacts.
- Sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

\_\_\_\_\_  
Morris Rosenberg  
Sous-ministre

\_\_\_\_\_  
Date :

## Section II : Vue d'ensemble du Ministère

### 2.1 Nature et fonction du ministère de la Justice

Le ministère de la Justice a pour fonction de remplir les objectifs suivants :

- Fournir des services juridiques de grande valeur au gouvernement du Canada et aux ministères et organismes gouvernementaux fédéraux.
- Superviser toutes les affaires liées à l'administration de la justice au Canada qui ne sont pas de compétence provinciale ou territoriale.
- Dans ce contexte, mettre en œuvre des politiques et des programmes afin de veiller à ce que le Canada soit une société juste, respectueuse de la loi et dotée d'un système de justice accessible, équitable, efficient et efficace.

Les devoirs et les responsabilités du Ministère sont énoncés dans la *Loi sur le ministère de la Justice*. Le Ministère offre au gouvernement du Canada toute la gamme des services juridiques, à savoir : la prestation de conseils juridiques, la préparation des documents juridiques, la rédaction des projets de loi et de règlement et la conduite des litiges. Il voit à ce que la gestion des affaires publiques s'effectue dans le respect des lois et il assume également la responsabilité première en tout ce qui concerne la planification, l'élaboration et la mise à exécution des politiques gouvernementales ayant trait à l'administration de la justice et à d'autres domaines confiés au Ministère par le Gouverneur en conseil.

Le Ministère participe également à l'application de la *Déclaration canadienne des droits*, de la *Loi sur les textes réglementaires* et de la *Loi sur la révision des lois*. La *Déclaration canadienne des droits* et la *Loi sur le ministère de la Justice* autorisent le Ministère à examiner tous les projets de loi déposés au Parlement par les ministres, ainsi que tous les règlements soumis à l'approbation du greffier du Conseil privé, afin de veiller à ce que les dispositions des textes proposés soient conformes aux fins et aux dispositions de la *Déclaration canadienne des droits* et de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Dans les deux cas, le ministre de la Justice est tenu de signaler au Parlement toute incompatibilité constatée. La *Loi sur les textes réglementaires* exige que tous les règlements soient examinés en fonction des critères qu'elle prescrit. Quant à la *Loi sur la révision des lois*, elle prévoit la révision périodique et la codification des lois publiques canadiennes et de tous les règlements connexes.

Le travail du Ministère reflète les devoirs du Ministre dans *son double rôle de procureur général du Canada et de ministre de la Justice*.

Le **procureur général** défend les intérêts de la Couronne dans le cadre de la législation en vigueur. En outre, dans les provinces, le procureur général intente des poursuites dans les cas d'infraction à l'ensemble des lois fédérales, à l'exception du *Code criminel*; dans les territoires, il intente les poursuites dans les cas d'infraction à l'ensemble des lois fédérales, y compris le *Code criminel*. Il concentre d'importants efforts à la répression et la poursuite en justice des criminels impliqués dans le trafic de stupéfiants.

Le **ministre de la Justice** a pour fonction principale de s'occuper des considérations concernant les lois dont l'application relève directement de lui. De plus, il assume la responsabilité globale des politiques fédérales relatives à l'administration de la justice, exception faite de celles qui portent sur les services de police, les services correctionnels et les libérations conditionnelles.

Le **Ministre** assume ou partage la responsabilité de la politique concernant :

- la justice pénale;
- le droit de la famille et des jeunes;
- le droit administratif;
- la justice applicable aux Autochtones;
- l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et les droits de la personne;
- les langues officielles;
- le mandat gouvernemental touchant les tribunaux et les juges;
- la participation du Canada aux activités internationales visant le développement et l'harmonisation du droit international privé.

Le **Ministre** assume également la responsabilité des éléments suivants :

- la réalisation des objectifs de la politique par le biais de programmes et de services;
- les questions touchant l'accessibilité et l'équité du système de justice et l'égalité de tous devant la justice;
- les instruments juridiques dont se servent les ministères et organismes pour atteindre les objectifs globaux du gouvernement;
- la rédaction des projets de loi et de règlement du gouvernement;
- l'examen des règlements;
- l'assurance de la conformité des lois et règlements du gouvernement à *la Charte canadienne des droits et libertés* et aux autres politiques et lois gouvernementales.

## 2.2 Facteurs qui influent sur le travail du Ministère

### **Les événements récents et les soucis naissants en matière de sûreté et de sécurité**

Les actions récentes du terrorisme international ont à nouveau mis en évidence la nécessité de renforcer notre capacité de réagir aux menaces à la sécurité, tant au Canada qu'à l'extérieur de ses frontières. Le Ministère concentre ses efforts à assurer une plus grande sécurité aux Canadiens. Nous appuierons les initiatives de détection précoce des activités illicites pouvant représenter des menaces pour les citoyens de notre pays. Le Ministère continuera également de collaborer de près avec les systèmes judiciaires des autres pays dans le traitement de questions de sécurité internationale.

### **Les attentes du public**

Le Ministère est tenu de continuer à accroître la confiance du public à l'endroit de notre système de justice. Les Canadiens veulent assumer un rôle plus actif dans les processus décisionnels menant à des changements ou à des innovations en matière de législation, afin de pouvoir s'assurer que les actions gouvernementales répondent bien aux besoins de la population. Le Ministère concentre ses efforts à initier et informer le public concernant le

fonctionnement et les rouages du système juridique, à encourager une participation croissante des collectivités et des autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux à la réforme des lois actuelles et à l'administration des programmes destinés à assurer aux Canadiens un environnement plus sûr au sein de leurs foyers et dans leurs collectivités, à accroître l'accès à la justice et à améliorer le système de justice.

### **La demande de services et conseils juridiques ponctuels et de qualité**

En raison des nombreux enjeux nouveaux auxquels fait face notre société et le monde en général, nous assistons à une intensification de la demande de services juridiques. Le Ministère voit élargir son rôle dans l'administration de la justice, tout comme s'accroissent les responsabilités globales de l'État. Le nombre de causes traitées par le système de justice augmente rapidement et les affaires à traiter deviennent de plus en plus complexes. En outre, l'expansion de la criminalité internationale et l'attention accrue portée à des enjeux sociétaux fortement médiatisés ont toutes les deux contribué à alourdir la demande et les volumes de travail.

### **La nécessité d'offrir un système de justice accessible, intègre et équitable**

Le Ministère reste déterminé à donner aux citoyens du Canada un système de justice qui soit accessible, équitable et efficient. Cette tâche s'accomplit en collaboration avec les autres ministères fédéraux, avec nos partenaires gouvernementaux des provinces, des municipalités et du monde entier et avec nos partenaires non gouvernementaux, y compris les organismes sans but lucratif et les organismes bénévoles. Il s'agit d'arriver à simplifier l'administration de la justice et la procédure pénale, à trouver des solutions de rechange aux instances judiciaires traditionnelles trop coûteuses et à rendre le système de justice davantage accessible et équitable pour tous les Canadiens. Le Ministère améliore constamment son fonctionnement afin de contribuer à la pérennité et à l'amélioration continue du système de justice du Canada.

### **Les changements qui se produisent au Canada**

La rapidité de l'évolution démographique, sociale, culturelle, économique et technologique intensifie les pressions sur le système de justice canadien. Les changements incessants qui adviennent en technologie de l'information et les progrès scientifiques préoccupent les Canadiens et doivent faire l'objet de politiques et de lois plus modernes et plus dynamiques.

La diversité culturelle et les valeurs qui font du Canada l'une des meilleures démocraties au monde doivent être protégées par des lois qui respectent les besoins et les valeurs de tous les segments de notre société.

### **Les changements qui se produisent dans le monde**

La mondialisation atteint rapidement tous les aspects de notre existence. Étant donné l'ouverture des frontières entre les pays, de nombreuses questions se règlent maintenant dans un contexte de collaboration entre deux ou plusieurs États. Le ministère de la Justice joue un rôle actif et important dans le domaine de la justice et du droit à l'échelle internationale. Nous entretenons un dialogue constant avec de nombreux partenaires des autres pays, nous participons aux forums internationaux sur la justice et le droit, nous apportons une contribution au système juridique international et nous prenons part à la

mise en application de dispositions législatives et de conventions, de concert avec d'autres pays, en procédant par voie bilatérale ou multilatérale.

## 2.3 Orientations stratégiques

Pour être en mesure de réagir proprement à toutes ces pressions et pour se conformer aux directives du Conseil du Trésor qui prescrivent une concentration sur les engagements à long terme et sur les avantages à long terme pour les Canadiens, le Ministère a élaboré et met en œuvre un Plan stratégique de cinq ans. Le ministère de la Justice s'affaire en ce moment à mettre au point de solides mesures du rendement afin de pouvoir contrôler le degré de réussite atteint en ce qui concerne la concrétisation des résultats recherchés. Ces mesures et la structure améliorée des Rapports sur les plans et les priorités se manifesteront dans le Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR), lequel fait aussi l'objet d'une révision dans le contexte d'un projet coordonné sous la direction du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Le plan stratégique repose avant tout sur les trois orientations stratégiques suivantes, qui forment les axes directeurs de toutes les activités du Ministère :

### **Servir les Canadiens**

Nous nous emploierons à rendre le système juridique pertinent et accessible. Nous ferons en sorte qu'il réponde aux besoins des Canadiens. Nous veillerons à son bon fonctionnement.

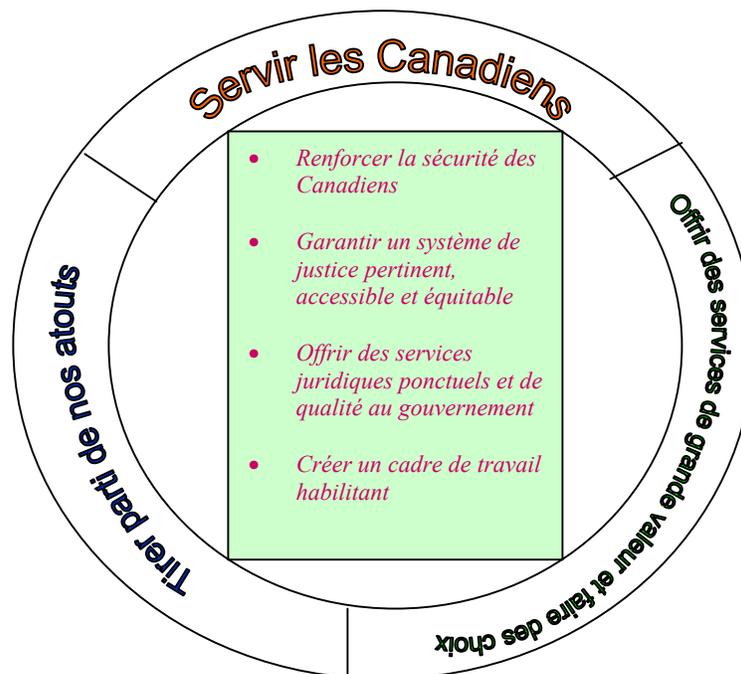
### **Fournir des services de valeur supérieure et faire des choix**

Dans un environnement où notre charge de travail augmente et où les besoins du gouvernement et de nos clients évoluent, nous nous efforcerons de fournir direction et excellence dans les domaines du droit et de la politique essentiels au rôle de l'État ou axés sur les nouvelles priorités de celui-ci, et ça avec efficacité.

### **Tirer parti de nos atouts**

Nous intégrerons les dimensions du droit et de la politique inhérentes à notre travail pour mieux répondre aux besoins du gouvernement. Nous compterons sur notre présence dans toutes les régions du pays et dans tous les ministères pour dispenser à l'État des conseils stratégiques et opportuns. Nous travaillerons ensemble, partagerons l'information et les connaissances et créerons un milieu de travail favorable.

Dans le but de relever son efficacité et d'axer encore plus ses efforts sur le service à l'État et aux Canadiens, le Ministère s'impose en ce moment une période de changement organisationnel en profondeur. Nous avons mis sur pied une nouvelle structure de la haute direction en vue de renforcer l'obligation de rendre compte et de réorienter l'action vers un processus décisionnel efficient. Nous rehaussons également la présence du Ministère dans les régions du pays afin d'amener certains de nos programmes et services à proximité des organismes gouvernementaux qui sont nos clients et des Canadiens et Canadiennes des collectivités de toutes les provinces et de tous les territoires. En outre, les bureaux régionaux du Ministère participeront de plus près à la mise à exécution du programme d'action gouvernementale en matière de justice.



## ***Orientations stratégiques → Résultats stratégiques***

### **Servir les Canadiens**



#### ***Renforcer la sécurité des Canadiens***

Lutte contre le terrorisme et droit international  
Programme canadien de contrôle des armes à feu  
Prévention du crime et sécurité communautaire

#### ***Garantir un système national de justice pertinent, accessible et équitable***

Service fédéral des poursuites  
Programme d'aide juridique  
Stratégie de justice applicable aux Autochtones  
Renouvellement du système de justice pour les jeunes  
Soutien aux victimes d'actes criminels  
Accès à l'information et protection des renseignements personnels  
Programme de vulgarisation et d'information juridiques

### **Fournir des services de valeur supérieure et faire des choix**



#### ***Fournir des services juridiques ponctuels et de valeur supérieure au gouvernement***

Services juridiques aux ministères clients  
Gestion des risques juridiques  
Services de rédaction des textes législatifs

### **Tirer parti de nos atouts**



#### ***Créer un milieu de travail privilégié***

Modernisation de la technologie de l'information  
Programme de communication  
Gestion des ressources humaines  
Gestion financière et administrative

## **Section III : Plans, priorités, stratégies et résultats escomptés**

### **3.1 Servir les Canadiens**

Le ministère de la Justice a pour fonction première de rendre le système de justice pertinent, accessible à tous les Canadiens et réceptif aux besoins des divers segments de notre société. Le Ministère affecte des ressources de manière à permettre aux Canadiens de mieux comprendre leur système de justice et à leur donner des possibilités accrues de participer directement à l'élaboration des politiques dans ce domaine. Il concentre également ses efforts à permettre à tous les Canadiens un meilleur accès au système de justice et à faire en sorte que ce système soit équitable pour tous ceux qui en dépendent. Le Ministère remplit également une tâche de première importance pour ce qui est de garantir une sûreté et une sécurité meilleures à la population du Canada.

#### **3.1.1 Renforcer la sécurité des Canadiens**

Les attentats terroristes qui se sont produits récemment aux États-Unis ont remis en évidence le besoin de mesures plus rigoureuses de sûreté et de sécurité au Canada et à l'échelle internationale. Le Ministère joue un rôle central dans la stratégie antiterroriste du gouvernement fédéral. Une des premières dispositions prises par le Ministère suite aux événements du 11 septembre a été l'élaboration d'une importante série de mesures législatives visant une foule d'actes terroristes. En outre, le Ministère a entrepris la mise en œuvre d'un certain nombre de projets pour aider le gouvernement canadien à rehausser la protection des citoyens et pour empêcher les actes terroristes, dans toute la mesure de nos moyens et en partenariat avec les autres démocraties du monde.

## Lutte contre le terrorisme et droit international

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Dépenses prévues	12,5 M\$	15,0 M\$	16,8 M\$

Le dernier budget fédéral accorde de l'importance au renforcement de la sécurité personnelle et économique des Canadiens. En plus de participer à l'adoption des lois contre le terrorisme, le ministère de la Justice demeurera l'un des composants essentiels de l'État et des efforts généralisés de toute l'administration fédérale pour trouver, interroger et poursuivre en justice les terroristes présumés ou les groupes qui les soutiennent. Nous effectuerons ces tâches en étroite collaboration avec nos partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, au sein et à l'extérieur du Canada, afin de sauvegarder nos droits et nos libertés, y compris le droit de vivre dans une société solidaire et pacifique.

Avantages à long terme	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voyages en meilleure sécurité, collectivités mieux protégées.</li> <li>• Capacité supérieure de détection précoce et d'investigation des actes terroristes.</li> <li>• Coopération internationale accrue pour la recherche et la poursuite de terroristes présumés.</li> </ul>	<p><i>Mesures de réussite : Atténuation des situations mettant en danger la sécurité des Canadiens; mise en œuvre de nouveaux outils de recherche et de surveillance permettant de prévoir et empêcher les actes terroristes; détection d'activités illicites par les organismes partenaires.</i></p>
Stratégie	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner et modifier au besoin les lois régissant la sûreté et la sécurité, appuyer des modifications à apporter à d'autres mesures législatives connexes.</li> <li>• Soutenir le gouvernement et le secteur non gouvernemental du Canada au moyen de services et de conseils juridiques de qualité au sujet des questions de sûreté et de sécurité.</li> </ul>	
Activités	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les conseils juridiques offerts à nos ministères clients et la mise en commun des renseignements avec nos clients et nos partenaires.</li> <li>• Acquérir des ressources supplémentaires pour pouvoir traiter les volumes de travail accrus au sein du Ministère (services juridiques, Service fédéral des poursuites, aide juridique).</li> <li>• Mettre à niveau les systèmes informatiques pour fournir de meilleurs renseignements afin d'appuyer nos partenaires dans leurs efforts de protection des citoyens.</li> </ul>	

### **Programme canadien de contrôle des armes à feu**

	<b>2002-2003</b>	<b>2003-2004</b>	<b>2004-2005</b>
<b>Dépenses prévues</b>	<b>113,5 M\$</b>	<b>95,0 M\$</b>	<b>80,0 M\$</b>

Le Programme canadien de contrôle des armes à feu a comme objectif de mettre en oeuvre une démarche pratique permettant de tenir les armes à feu hors de portée des personnes qui ne devraient pas y avoir accès, tout en sensibilisant les propriétaires légitimes d'armes à feu à l'usage responsable et sécuritaire de leurs armes. Le programme comporte divers aspects abordant autant la dissuasion que la prévention des crimes et accidents mettant en cause des armes à feu au Canada. Ensemble, le contrôle des propriétaires d'armes à feu, le suivi des armes à feu et les peines minimales aideront à dissuader les contrevenants, prévenir les crimes et poursuivre les auteurs d'actes criminels mettant en cause des armes à feu. L'enregistrement permet de relier les armes à feu à leurs propriétaires légitimes et de responsabiliser ces derniers, les incitant à conserver leur arme dans un endroit sûr, ce qui réduit le nombre de vols et d'accidents. Le gouvernement redouble actuellement d'efforts pour faciliter l'enregistrement des armes à feu. L'an prochain l'on verra à compléter l'enregistrement des armes à feu et l'on continuera à souligner les avantages du programme en matière de sécurité publique. Le ministère a renoncé aux droits d'inscription pour les armes à feu, ce qui, selon nos attentes, devrait encourager l'inscription en plus d'être un facteur déterminant dans la mise en oeuvre du programme avant la date prévue par la loi, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Quoique le fait de renoncer aux droits d'inscription a réduit de façon substantielle les revenus du gouvernement, il a aussi eu pour effet de réduire les coûts considérables qui auraient été encourus, si la plupart des détenteurs d'armes à feu avaient décidé de s'inscrire à la fin de la période prévue, créant ainsi des arriérés dans le traitement des inscriptions et d'autres coûts connexes au recouvrement des frais d'inscription.

### Avantages à long terme

- Les propriétaires d'armes à feu se sont enregistrés et font l'objet d'un contrôle continu pour assurer la sécurité publique.
- Les armes à feu enregistrées sont reliées à leur propriétaire légitime ce qui accroît la responsabilité de ces derniers et les incite à conserver leur arme dans un endroit sûr, réduisant ainsi le nombre de vols d'armes et d'accidents.
- L'enregistrement fournit des renseignements qui facilitent l'exécution des ordonnances d'interdiction et permettent à la police de prendre des mesures préventives.
- Les permis d'armes à feu et l'enregistrement fournissent aux services de police des renseignements essentiels à leur travail d'enquête, leur permettant de retracer d'où proviennent les armes à feu et de découvrir les opérations illégales.
- Ensemble, le contrôle des propriétaires d'armes à feu, le suivi des armes à feu et les peines minimales aident à dissuader les contrevenants, prévenir les crimes et poursuivre les auteurs d'actes criminels mettant en cause des armes à feu.

*Mesures de réussite : Nombre de permis suspendus ou refusés; pourcentage des propriétaires d'arme à feu qui se conforment au règlement d'enregistrement; facilité du processus d'enregistrement; nombre d'armes à feu enregistrées; taux d'appui du public au programme; preuves documentées de la réduction du nombre d'accidents mettant en cause des armes à feu (résultats à long terme).*

### Stratégie

- Restructurer le programme du Centre canadien des armes à feu (CCAF) de façon à le rendre plus efficient, moins coûteux et davantage axé sur les clients, en simplifiant, entre autres, les exigences de conformité ainsi que les processus et systèmes administratifs pertinents.

### Activités

- Apporter des modifications au programme afin de faciliter davantage la conformité à la loi et de mieux protéger la vie privée des personnes qui enregistrent leurs armes à feu.
- Distribuer des formulaires d'enregistrement et donner la possibilité de visualiser en direct des formulaires remplis et de déposer une demande d'enregistrement en direct.
- Échelonner sur cinq ans le renouvellement des permis de port d'arme.
- Prévoir l'émission de permis temporaires aux non-résidents qui viennent au Canada avec des armes à feu.
- Mettre en œuvre une collaboration entre le CCAF et les groupes autochtones afin de faciliter la formation en matière de sécurité et d'accélérer l'enregistrement des armes à feu.

### Prévention du crime et sécurité communautaire

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
<b>Dépenses prévues</b>	<b>64,6 M\$</b>	<b>73,6 M\$</b>	<b>73,6 M\$</b>

La Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime a pour but de promouvoir l'action conjointe de partenaires clés gouvernementaux et non gouvernementaux en vue de réduire la criminalité et la victimisation. Les responsables de la stratégie travaillent à élaborer et mettre en pratique des solutions communautaires aux problèmes qui contribuent à la criminalité et à la victimisation, surtout lorsque le crime touche les enfants, les jeunes, les femmes, les jeunes filles et les Autochtones. La stratégie vise également à mieux sensibiliser la population et à en obtenir un appui accru aux moyens efficaces de prévention du crime. En cette matière, les Canadiens favorisent une

démarche axée sur le développement social comme moyen efficace et rentable de réduire la criminalité et la victimisation.

<b>Avantages à long terme</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une population mieux sensibilisée à la démarche équilibrée privilégiée par le Canada en matière de prévention du crime.</li> <li>• Les collectivités disposent de moyens accrus pour faire face au crime et à la victimisation.</li> <li>• Les partenaires investissent de façon continue dans la prévention du crime.</li> <li>• Meilleure coordination entre les partenaires : ministères, paliers de gouvernement, secteur privé et organismes bénévoles.</li> <li>• Réduction du crime et de la victimisation et, éventuellement, de la peur du crime.</li> </ul>	<p><b>Mesures de réussite :</b> <i>Sensibilisation accrue de la population aux causes fondamentales de la criminalité et aux moyens efficaces et pratiques exemplaires à mettre en œuvre pour rehausser la sécurité communautaire et la prévention du crime; compréhension commune de ce que veut dire la prévention du crime; meilleure efficacité des interventions; examen de la qualité des projets financés; consignation et documentation des leçons retenues; soutien et prise en charge de la prévention du crime par la collectivité; meilleure connaissance des stratégies efficaces de prévention du crime; partenariat et engagement concret des autres organismes gouvernementaux et du secteur privé; participation soutenue à la prévention du crime.</i></p>
<b>Stratégie</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir aux Canadiens une démarche équilibrée de lutte contre le crime et la victimisation..</li> <li>• Reconnaître les limites de l'action de la police, des tribunaux et des services correctionnels pour ce qui est de prévenir la criminalité.</li> <li>• S'attaquer aux causes profondes de l'activité criminelle.</li> <li>• Munir les Canadiens des connaissances, des compétences et des ressources nécessaires pour améliorer la prévention du crime dans leurs collectivités.</li> </ul>	
<b>Activités</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élargir les activités de contact communautaire afin d'appuyer les collectivités à risque élevé et d'encourager la participation des citoyens.</li> <li>• Concevoir et mettre en œuvre des outils propres à orienter la coordination de la Stratégie et la surveillance permanente des activités liées à la prévention du crime.</li> <li>• Offrir orientation et conseils aux groupes qui s'occupent de questions de justice, de vie communautaire et d'élaboration de politiques de développement social.</li> <li>• Soutenir financièrement et d'autres manières l'élaboration et la réalisation de projets communautaires de prévention du crime.</li> <li>• Programme de mobilisation des collectivités : Soutenir les projets communautaires visant à lutter contre le crime et la victimisation et à faire connaître et appuyer par le public les programmes de prévention du crime.</li> <li>• Fonds d'investissement dans la prévention du crime : Trouver, mettre en œuvre et évaluer de nouvelles méthodes de prévention du crime; cerner les facteurs de risque de criminalité, d'abord dans les collectivités à besoins élevés et à maigres ressources; et voir à combler les lacunes importantes dans les connaissances relatives à la prévention du crime.</li> <li>• Programme de partenariat en prévention du crime : Encourager les organisations non gouvernementales à se munir des renseignements, des outils et des ressources nécessaires pour participer à l'action communautaire à toutes les étapes de la prévention du crime.</li> <li>• Programme d'action des entreprises pour la prévention du crime : Encourager la participation des entrepreneurs du secteur privé aux activités de prévention du crime dans leurs collectivités.</li> <li>• Programme de promotion et de vulgarisation publique: Faire mieux comprendre le crime et la victimisation et les réactions qui y sont opposées, encourager les Canadiens à s'engager activement dans la création de milieux de vie sûrs.</li> </ul>	

### 3.1.2 Garantir un système national de justice pertinent, accessible et équitable

Les Canadiens sont de plus en plus désireux de bien comprendre leur système de justice, d'avoir accès facilement à ses services et de jouer un rôle actif dans les processus décisionnels propres au système. Le Ministère entreprend plusieurs démarches afin de répondre aux besoins des citoyens à cet égard. En plus de rendre l'information concernant le système de justice plus facile d'accès par le biais d'Internet, nous prenons les mesures voulues pour que ces renseignements soient rédigés en des termes clairs et simples. Le Ministère instaurera aussi des consultations régulières auprès des Canadiens au moment de prendre des décisions importantes en matière de politique. Nous élargissons également nos partenariats avec les autres paliers de gouvernement et les collectivités de tout le pays en vue de rapprocher le système de justice et les citoyens et de mieux adapter le système aux besoins particuliers de la population.

#### Service fédéral des poursuites

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Dépenses prévues	62,0 M\$	57,2 M\$	57,8 M\$

Le Service fédéral des poursuites joue un rôle essentiel dans un système de justice qui se veut pertinent, accessible et sensible aux besoins des Canadiens. Afin de rehausser ce rôle, le Ministère a entrepris un examen approfondi de ce Service. Il a pu déterminer un certain nombre de priorités sur lesquelles il concentrera ses efforts au cours des prochaines années :

- Accroître les démarches en coopération avec les gouvernements des provinces et des territoires afin d'éviter la duplication des efforts et de tirer profit de l'expertise commune, de la formation et de l'élaboration de politiques pour aborder des cas complexes;
- Renforcer les relations de travail au sein du Ministère, avec d'autres organismes gouvernementaux et avec les organismes d'application de la loi en vue d'offrir un service davantage intégré;
- Développer des compétences ciblées pour servir la région du Nord du Canada, en prenant en considération les besoins particuliers de la région et le rôle précis que le Ministère y joue en matière de poursuites;
- Élaborer et mettre en œuvre des alternatives aux poursuites (comme la déjudiciarisation et les sanctions administratives) en collaboration avec nos partenaires;
- Développer de grandes compétences pour gérer les causes de grande envergure et très complexes.

### Avantages à long terme

- Démarche davantage axée sur la collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.
- Services au public mieux intégrés.
- Services ciblés pour la région du Nord.
- Alternatives aux poursuites.

*Mesures de réussite : Raccourcissement des délais de règlement des causes; améliorations concernant le règlement des causes (condamnations sans erreur, diminution du nombre d'appels); degré de satisfaction des clients; partenariats plus efficaces; preuves d'un regain de confiance du public envers le système de justice; processus juridiques améliorés, surtout pour des causes de grande envergure et complexes; amélioration de la mesure et de l'harmonisation de l'offre et de la demande en matière de poursuites; évaluation des alternatives aux poursuites.*

### Stratégie

- Élargir les partenariats au sein du Ministère et avec les autres ministères, les provinces et les collectivités.
- Trouver et mettre en œuvre des solutions de rechange aux poursuites.
- Se concentrer sur la gestion des 'mega causes' de poursuite.

### Activités

- Instaurer des tribunaux consacrés en matière de drogue (déjà en place à Toronto et Vancouver).
- Effectuer des recherches, des analyses et des essais en matière d'alternatives aux poursuites (déjudiciarisation, poursuites suspendues, amendes administratives).
- Examiner tous les aspects de la gestion des « méga causes » en collaboration avec l'Institut national de la magistrature pour mettre en place un système judiciaire efficace.
- Élaborer des stratégies pour répondre aux préoccupations du personnel en matière de sécurité et de mieux-être, y compris la création d'une équipe d'intervention.

## Programme d'aide juridique

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Dépenses prévues	105,8 M\$	81,9 M\$	81,9 M\$

Ce programme a pour but d'offrir des services d'aide juridique aux Canadiens défavorisés sur le plan économique. Les pressions se font de plus en plus nombreuses pour obtenir de l'aide dans ce domaine essentiel à l'intégrité du système de justice au Canada. Le Ministère a entrepris, conjointement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, un projet de recherche sur les besoins d'aide juridique et les questions connexes afin de déterminer la façon la plus efficace d'offrir cette forme d'assistance à tous les Canadiens qui en ont besoin.

Avantages à long terme	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les Canadiens, quelle que soit leur situation financière, ont un accès égal à l'aide juridique.</li> <li>Le système de justice canadien s'adapte aux besoins de tous les Canadiens et des cultures diverses qui cohabitent dans ce pays.</li> </ul>	<p><i>Mesures de réussite : Réaction positive des provinces, des territoires et des citoyens aux résultats de la recherche et aux recommandations qui en découlent; diminution du nombre de plaintes de la part de clients au sujet de l'inaccessibilité des services; degré de satisfaction des clients.</i></p>
Stratégie	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Aider les provinces et les territoires à offrir l'accès aux services d'aide juridique et de justice.</li> <li>Se pencher sur les problèmes et besoins à long terme en matière d'aide juridique.</li> </ul>	
Activités	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Versement d'un financement annuel aux provinces et aux territoires.</li> <li>Recherches conjointes avec les provinces et les territoires afin d'étudier les questions d'assistance juridique à long terme en matière criminelle et civile, d'estimer le degré d'aide qui manque et d'examiner les principaux facteurs qui font monter les coûts de l'aide juridique.</li> <li>Examiner les besoins de groupes sociaux précis au sein de la population canadienne (Autochtones, immigrants, réfugiés, minorités visibles).</li> <li>Lancer des projets pilotes afin de mettre à l'essai certaines méthodes originales ou complémentaires de prestation des services d'aide juridique en matière criminelle et en matière civile.</li> </ul>	

## Système de justice pour les jeunes

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Dépenses prévues	\$235,7 M\$	228,7 M\$	215,1 M\$

Le Ministère continuera d'investir dans le vaste projet de Renouveau du système de justice pour les jeunes, en partenariat avec d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Les nouvelles dispositions législatives découlant de ce projet mèneront à un système de justice plus équitable et plus efficace pour les jeunes Canadiens. Le Ministère a fait appel à la participation d'intervenants importants tels que des hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux, des représentants des services de police, des avocats de la défense et d'autres parties qui ne s'occupent pas habituellement de questions de justice pour les jeunes (administrateurs scolaires, experts en médecine, etc.), qui permettent une approche plus intégrée en matière de renouvellement de la justice pour les jeunes.

Avantages à long terme	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un système de justice équitable et efficace pour les jeunes.</li> <li>• Réadaptation et réinsertion sociales des jeunes contrevenants.</li> <li>• Un système de justice pour les jeunes moins fondé sur le recours aux tribunaux pour jeunes, sur la détention préventive et l'incarcération.</li> </ul>	<p><i>Mesures de réussite : réactions justes et proportionnelles à la criminalité chez les jeunes; réduction du nombre de jeunes contrevenants; diminution du taux de condamnation de jeunes; augmentation du taux de sentences axées sur la réparation des dommages et l'encouragement à un comportement social positif; mise en place de plans et programmes de réintégration des jeunes en détention préventive; diminution du nombre de récidivistes.</i></p>
Stratégie	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Verser des fonds aux provinces, aux territoires et aux groupes et intervenants s'occupant de la justice pour les jeunes, afin que ces organismes puissent se donner les moyens de mettre en œuvre le projet de Renouveau du système de justice pour les jeunes ainsi que les nouvelles mesures législatives concernant la justice pour les jeunes.</li> <li>• Appuyer la mise en application des mesures de renouvellement de la justice pour les jeunes.</li> </ul>	
Activités	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir et contrôler les activités mises à exécution par les provinces et les territoires.</li> <li>• Élargir et renforcer les partenariats et les démarches qui permettront d'atteindre les objectifs stratégiques de renouvellement du système de justice pour les jeunes.</li> <li>• Travailler de concert avec des groupes qui ne s'occupent pas habituellement de la justice pour les jeunes (intervenants du monde de l'éducation, des arts et des loisirs, défenseurs des droits des enfants, professionnels de la santé mentale) et avec d'autres organisations afin de les aider à assumer des tâches nouvelles pour prêter assistance aux jeunes Canadiens en conflit avec la loi.</li> </ul>	

## Stratégie de justice applicable aux Autochtones

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Dépenses prévues	9,0 M\$	5,0 M\$	5,0 M\$

La Stratégie de justice applicable aux Autochtones (SJA) vise à régler le problème de la surreprésentation des Autochtones dans notre système de justice criminelle, en accroissant la participation des collectivités autochtones au système de justice canadien et en faisant en sorte que ce système tienne compte des valeurs autochtones. Éventuellement, cette stratégie et d'autres programmes connexes du ministère de la Justice contribueront à réduire les taux de victimisation, de criminalité et d'incarcération des Autochtones dans les collectivités où la SJA est mise en œuvre.

Le nombre disproportionné d'Autochtones qui se retrouvent en conflit avec la loi est un problème reconnu depuis déjà un bon moment. Cette disproportion se manifeste tant parmi les contrevenants que parmi les victimes. Selon les toutes dernières statistiques dont nous disposons, pendant la période allant de l'exercice 1991-1992 à l'exercice 1998-1999, le pourcentage d'Autochtones dans la population des délinquants sous responsabilité fédérale a grimpé de 11 p. 100 à 17 p. 100. De plus, tout indique que ce nombre augmentera énormément au cours de la prochaine décennie en raison du taux élevé d'accroissement démographique des jeunes Autochtones.

Avantages à long terme	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution des taux de victimisation et de criminalité parmi les Autochtones du Canada.</li> <li>• Accroissement des responsabilités des collectivités autochtones dans l'administration de la justice.</li> <li>• Un système de justice mieux adapté aux besoins particuliers des Autochtones.</li> <li>• Un système de justice juste et équitable.</li> </ul>	<p><i>Mesures de réussite : Des collectivités capables de s'occuper efficacement de l'administration de la justice au niveau local; coordination et collaboration entre les intervenants communautaires, provinciaux, territoriaux et fédéraux; un système de justice dont les intervenants sont formés et informés de façon à pouvoir répondre aux besoins des Autochtones; sensibilisation de la population canadienne aux questions de justice propres aux Autochtones.</i></p>
Stratégie	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer de financer les programmes communautaires qui permettent d'accroître les responsabilités locales dans les fonctions d'administration de la justice, afin de renforcer la cohésion sociale et, par là, de contribuer à réduire les taux de criminalité et de victimisation dans les collectivités qui mettent en œuvre les programmes de justice communautaire.</li> <li>• Rehausser la coordination et la collaboration avec les administrations locales autochtones de la justice communautaire, en vue de rendre le système de justice canadien plus réceptif aux valeurs autochtones et plus représentatif de ces valeurs.</li> <li>• Suivre les principes de l'Entente-cadre sur l'union sociale.</li> <li>• Soutenir l'action du gouvernement fédéral devant les problèmes sociaux des collectivités autochtones.</li> <li>• Harmoniser la Stratégie avec les autres grandes initiatives en matière de justice (Prévention du crime et sécurité communautaire, La justice pour les jeunes).</li> </ul>	
Activités	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financer directement les programmes de justice communautaire et soutenir les efforts des collectivités autochtones au moyen d'ententes de partage des coûts conclues avec les provinces et les territoires.</li> <li>• Négocier des protocoles d'entente avec les instances provinciales et territoriales en vue de régler les questions de justice chez les Autochtones.</li> <li>• Affecter des fonds à l'appui des politiques, des méthodes et des accords de financement d'activités et d'outils de formation et de communication visant la création d'un réseau national d'intervenants bien formés et informés ainsi que la sensibilisation de la population canadienne aux questions de justice propres aux Autochtones.</li> </ul>	

## 3.2 Fournir des services de valeur supérieure et faire des choix

### Services juridiques aux ministères clients et gestion des risques juridiques

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Dépenses prévues	159,5 M\$	157,3 M\$	157,3 M\$

Face à l'alourdissement constant des volumes de travail et à l'expansion que prennent les fonctions du gouvernement fédéral dans l'administration de la justice, le Ministère concentre ses efforts sur la prestation de services juridiques ponctuels et de valeur supérieure à ses ministères clients et au gouvernement. Nous veillons à utiliser les ressources du Ministère le plus efficacement possible en offrant les services là où ils sont nécessaires. Nous mettrons l'accent sur la prestation de leadership et l'atteinte de l'excellence dans nos domaines de compétence, notamment, l'application de la *Charte des droits et libertés*, le droit administratif, les droits de la personne et la sécurité publique. Le Ministère a créé et gère un Fonds d'investissement stratégique en appui à ces objectifs.

Le Ministère a également lancé un projet conjoint avec le Secrétariat du Conseil du Trésor dans le domaine de la gestion des risques juridiques. L'accroissement du nombre et de la complexité des problèmes juridiques et l'insuffisance des ressources pouvant être affectées à leur règlement mettent en péril la capacité gouvernementale d'offrir des services efficaces de poursuite et de contentieux. Le projet en question répond aux préoccupations concernant la possibilité que le gouvernement se retrouve en situation de risque juridique. Il s'agira donc d'élaborer une démarche systématique en matière de risque juridique, à l'échelle de l'administration fédérale, afin de dépister rapidement les risques, de les éviter ou de les réduire au minimum et de gérer leur règlement de façon aussi stratégique et efficace que possible. Le ministère de la Justice prévoit également la mise à exécution d'une série d'initiatives touchant la gestion des risques juridiques et le Service fédéral des poursuites.

### Avantages à long terme

- Une gestion gouvernementale plus efficace du système de justice canadien, mettant l'accent surtout sur les dossiers vastes, complexes et à risque élevé.
- Accroissement de la confiance de la population, des ministères clients et des autres organismes à l'égard des services du Ministère.
- Une meilleure cohésion dans toute l'administration fédérale en matière de traitement des questions d'ordre juridique.
- Acquisition de la capacité de réagir rapidement aux enjeux nouveaux.
- Amélioration du Service fédéral des poursuites.

*Mesures de réussite : Allègement de la charge de travail au ministère de la Justice et dans ses ministères clients; le degré de satisfaction des clients; contrôle de l'uniformité nationale dans la prestation de services juridiques aux organismes gouvernementaux; examens conjoints du niveau des ressources avec le Conseil du Trésor; suivi des dépenses globales, en vue de réaliser des économies; moyens d'éviter les litiges; moyens de gestion des litiges.*

### Stratégie

- Rehausser notre capacité de prévoir les nouveaux enjeux juridiques et d'y réagir proprement.
- Tirer parti des compétences exceptionnelles du Ministère en vue d'offrir au gouvernement les meilleurs services possibles.
- Rehausser notre capacité de donner une perspective nationale et pan-gouvernementale aux services juridiques.
- Examiner et analyser les risques juridiques auxquels fait face le gouvernement fédéral.
- Éviter ou réduire au minimum les risques juridiques pour l'administration fédérale.
- Gérer les litiges de façon stratégique et efficiente.

### Activités

- Élaborer et mettre en œuvre dans toute l'administration fédérale un système permettant de détecter rapidement les risques et de préparer les réactions qui conviennent, surtout dans les cas de risque important.
- Aider les autres ministères à se doter de comités de gestion des risques.
- Collaborer avec nos organismes partenaires à l'élaboration d'outils et à l'acquisition de ressources en vue d'éviter les risques juridiques et d'opter pour des mécanismes autres que législatifs pour régler les problèmes juridiques.
- Créer un nouveau bureau régional dans le Nord.

## Services de rédaction des textes législatifs

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Dépenses prévues	15,2 M\$	15,3 M\$	15,5 M\$

Le ministère de la Justice aide tous les ministères et organismes gouvernementaux à élaborer, rédiger et publier leurs textes législatifs (les projets de loi et les règlements). En outre, à titre de responsable de l'application de la *Déclaration canadienne des droits*, de la *Loi sur les textes réglementaires* et de la *Loi sur la révision des lois*, le Ministère est chargé d'examiner tous les projets de loi déposés au Parlement par les ministères et organismes fédéraux, de même que tous les règlements proposés au greffier du Conseil privé en vue de leur enregistrement éventuel. Nous remplissons cette fonction afin de veiller à ce que le contenu de ces projets de loi et de ces règlements soit conforme aux dispositions de la *Déclaration canadienne des droits* et de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Avantages à long terme	
<i>Des lois fédérales bien conçues, de qualité constante, répondant à toutes les exigences d'une société bilingue basée sur deux systèmes juridiques, et rédigées en termes clairs et simples dans l'intérêt de tous les Canadiens.</i>	<i>Mesures de réussite : rétroaction des clients (c.-à-d. sondages sur le degré de satisfaction des clients, correspondance informelle, etc.); consultation de la communauté juridique sur des sujets précis; rétroaction sur l'accessibilité au corps des lois fédérales par le biais de l'Internet.</i>
Stratégie	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer au perfectionnement professionnel des rédacteurs.</li> <li>• Accroître la base de connaissance actuelle sur la lisibilité des textes législatifs et la terminologie bijuridique.</li> <li>• Contribuer à la compréhension des clients à propos des enjeux concernant le choix de l'instrument et le processus législatif.</li> <li>• Modernisation de la technologie pour faciliter davantage l'accès aux lois fédérales par le biais de l'Internet.</li> </ul>	
Activités	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir de la formation et du mentorat pour continuer d'accroître les compétences en matière de rédaction de lois.</li> <li>• Élaborer et mettre en place des politiques sur la terminologie bijuridique et la lisibilité des textes législatifs.</li> <li>• Élaborer et mettre en place des politiques et fournir de l'information aux clients concernant le processus législatif et le choix de l'instrument.</li> <li>• Gestion de projet visant la modernisation de la technologie.</li> </ul>	

### 3.3 Tirer parti de nos atouts

#### Programme de communication

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Dépenses prévues	3,6 M\$	3,6 M\$	3,6 M\$

Le Ministère s'est doté d'une stratégie solide et durable de communication, afin d'améliorer ses échanges de renseignements au sein et à l'extérieur de l'administration ministérielle de la Justice. Nous prévoyons un certain nombre d'initiatives, et quelques-unes sont déjà entamées, en vue de faire en sorte que tous les renseignements diffusés par le Ministère au sujet du système de justice canadien soient aisément accessibles sous des formes conviviales et faciles à comprendre.

Avantages à long terme	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le renforcement des communications au sein du Ministère, ce qui accroîtra d'autant l'efficacité et l'efficience de toutes les unités organisationnelles.</li> <li>• De meilleures communications avec nos partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux et avec les Canadiens en général.</li> <li>• Des renseignements utiles et faciles d'accès sur le système juridique du Canada.</li> <li>• Une population mieux sensibilisée aux rôles du Ministère, la participation accrue des Canadiens au processus d'élaboration des politiques gouvernementales.</li> </ul>	<p><i>Mesures de réussite : Satisfaction des clients; utilisation plus fréquente du site Web du Ministère; demandes de renseignements fréquentes et mieux éclairées; personnel et gestionnaires mieux formés; amélioration du travail du Ministère par suite d'analyse quotidienne des médias; évaluation de la participation du Ministère à des manifestations publiques; suivi des gains d'efficacité amenés par le recours à un langage clair et simple; personnel sensibilisé aux buts et objectifs du Ministère.</i></p>
Stratégie	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la planification stratégique en matière de communication.</li> <li>• Intensifier la formation des gestionnaires et des employés dans le domaine de la communication.</li> <li>• Renforcer la capacité du Ministère à prévoir plus justement les changements à venir qui influenceront sur son travail et sur les besoins des Canadiens en matière d'assistance juridique, de sûreté et de sécurité.</li> <li>• Améliorer le soutien en matière de communication pour les causes et les mesures législatives retenant l'attention du public.</li> </ul>	
Activités	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir aux porte-parole et aux avocats-plaideurs du Ministère des possibilités de formation en matière de contacts avec les médias.</li> <li>• Élaborer et offrir des cours et du matériel de formation sur la communication à l'interne, destinés aux gestionnaires et au personnel.</li> <li>• Procéder au résumé quotidien des médias afin de pouvoir donner aux employés du Ministère des renseignements à jour sur ce qui se passe dans l'actualité.</li> <li>• Effectuer des sondages sur le degré de satisfaction des clients.</li> <li>• Retracer les pratiques exemplaires en matière de communication et les étayer par des documents.</li> <li>• Rehausser les sites Web interne (intranet) et externe (Internet) du Ministère, y compris un site Web pour les députés, afin d'augmenter la quantité et la qualité des renseignements accessibles en ligne.</li> <li>• Faire connaître aux Canadiens/aux autres ministères clients les services offerts par le ministère de la Justice.</li> <li>• Promouvoir le ministère de la Justice comme milieu de travail privilégié et encourager ainsi des professionnels hautement qualifiés à venir y travailler.</li> <li>• Établir des partenariats innovateurs afin de rehausser l'image du Ministère lors des manifestations publiques à grand rayonnement.</li> </ul>	

## Gestion des ressources humaines

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Dépenses prévues	6,0 M\$	6,0 M\$	6,0 M\$

Le Ministère a élaboré et est en voie de mettre en œuvre un plan de quatre ans pour la gestion des ressources humaines. Le plan a pour but d'améliorer la capacité du Ministère à prévoir à plus long terme ses besoins de ressources humaines, à remanier la dotation de façon à ce que les employés se retrouvent aux postes où ils seront les plus efficaces et à rehausser globalement la gestion des ressources humaines au ministère de la Justice.

Avantages à long terme	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une plus grande efficacité des méthodes de recrutement et une meilleure conservation de l'effectif au Ministère.</li> <li>• Un personnel mieux formé et mieux informé.</li> <li>• La réalisation de l'équité en matière d'emploi dans tout le Ministère.</li> <li>• L'offre de régimes de travail de rechange aux employés, ce qui devrait rendre plus efficace le fonctionnement du Ministère et faire baisser les coûts administratifs.</li> <li>• Une organisation stable qui offrira de meilleurs services à ses clients.</li> </ul>	<p><b>Mesures de réussite :</b> Relèvement de l'efficacité par le remaniement de la dotation; amélioration de la planification des Ressources humaines et de la dotation; meilleure conservation de l'effectif; augmentation du nombre total d'employés recrutés à l'extérieur du Ministère; personnel mieux formé; degré de satisfaction des employés; suivi de la conformité à la Loi sur l'équité en matière d'emploi; recours accru aux régimes de travail de rechange; contrôle de la réussite des employés qui prennent cinq jours par an de perfectionnement professionnel; diminution du nombre de plaintes de harcèlement; changements en matière de titularisation (plus grand nombre d'employés nommés pour une période indéterminée).</p>
Stratégie	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la capacité de prévoir les besoins en ressources humaines.</li> <li>• Veiller à ce que le Ministère dispose d'un mélange d'effectif propre à rehausser l'efficacité organisationnelle.</li> <li>• Restructurer la fonction de gestion (meilleure technologie, meilleurs outils de gestion des ressources humaines).</li> <li>• Stabiliser la structure organisationnelle (en diminuant la dépendance à l'égard de l'emploi à durée déterminée).</li> <li>• Rehausser la qualité des programmes de formation et de perfectionnement.</li> <li>• Favoriser l'avènement d'un milieu de travail libre de tout harcèlement.</li> </ul>	
Activités	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider les gestionnaires à élaborer leurs plans de RH de façon à combler leurs besoins de ressources.</li> <li>• Élaborer et mettre en œuvre un plan stratégique de recrutement, un programme d'excellence juridique et un plan d'action pour l'équité en matière d'emploi.</li> <li>• Mettre en application la Norme générale de classification au sein du Ministère, en conformité avec la directive du Conseil du Trésor.</li> <li>• Améliorer les possibilités de formation et d'apprentissage continu offertes aux gestionnaires et au personnel.</li> </ul>	

## Modernisation de la technologie de l'information

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Dépenses prévues	16,1 M\$	16,1 M\$	16,1 M\$

Afin de préserver et améliorer sa façon de procéder en affaires et soutenir le projet Gouvernement en direct, le Ministère prévoit investir 48 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour moderniser ses systèmes. Les objectifs sont d'accroître l'accès à l'information et aux systèmes actuels, de développer de nouvelles bases de connaissances pratiques pour nos décideurs, pour nos organismes partenaires et pour les Canadiens et de leur offrir, au besoin, de l'aide dans la navigation au sein du système de justice au Canada. Cela tient compte de l'aide à offrir face aux questions touchant le terrorisme, grâce à de nouveaux outils d'analyse de l'information que le Ministère et ses partenaires pourront utiliser dans le cadre de la gestion des activités antiterroristes. D'autres projets permettront d'améliorer le transfert des connaissances à diverses collectivités intéressées, d'accroître le soutien des recours en justice en organisant l'information électronique pour qu'elle soit rapidement et facilement accessible, et d'assurer une meilleure gestion de tout le processus de recours en justice. Ces projets se dérouleront dans un contexte d'amélioration continue des activités courantes, y compris l'amélioration du site Internet du ministère de la Justice, la stabilisation de l'infrastructure de technologie de l'information et la modernisation des systèmes de gestion essentiels du Ministère.

Avantages à long terme	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les employés en contact avec leur organisme, avec leurs clients et leurs partenaires peuvent offrir un meilleur service.</li> <li>• Les bases de données communes contiennent davantage de renseignements utilisés par diverses sections de l'organisme.</li> <li>• Les Canadiens ont facilement et rapidement accès à l'information sur le système juridique et les lois fédérales.</li> <li>• Les décideurs ont accès à une meilleure information de gestion.</li> <li>• La technologie de pointe dans le domaine du traitement de l'information permet des liens productifs et efficaces vers d'autres organismes.</li> <li>• L'accès électronique aux connaissances, à l'information, aux ressources et aux services est accru, pour le grand public, les clients, les partenaires, les groupes d'intérêts et les employés.</li> </ul>	<p><i>Mesures de réussite : satisfaction des clients internes et externes; satisfaction professionnelle; délais d'exécution des transactions; rapidité et souci de précision du service à la clientèle; fréquence des consultations publiques du site Web du Ministère.</i></p>
Stratégie	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer des outils et des processus pour permettre l'accès à l'information juridique à tous les usagers intéressés.</li> <li>• Accroître la mise en commun de l'information; promouvoir le transfert des connaissances du Ministère aux partenaires externes.</li> </ul>	
Activités	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le Système informatisé de recherche des avis juridiques et des précédents.</li> <li>• Accroître l'accès aux services juridiques dans tous les ministères et agences du gouvernement.</li> <li>• Mettre à niveau l'infrastructure de technologie de l'information pour permettre les connexions sécuritaires requises.</li> <li>• Créer un Bureau de la connectivité et mener des projets pilotes, sensibiliser, susciter la participation de partenaires externes.</li> <li>• Appuyer la gestion de litiges majeurs – mener des projets pilotes pour organiser et archiver l'information et la rendre accessible à toutes les parties en jeu.</li> <li>• Travailler avec les collectivités représentant un intérêt, par le biais de consultations publiques et d'un site Internet permettant aux partenaires de diffuser et échanger de l'information.</li> <li>• Travailler avec nos partenaires au Parlement et avec les autres ministères en vue d'améliorer l'accès Internet à une base de données à jour sur les lois fédérales.</li> </ul>	

## Gestion financière et administrative

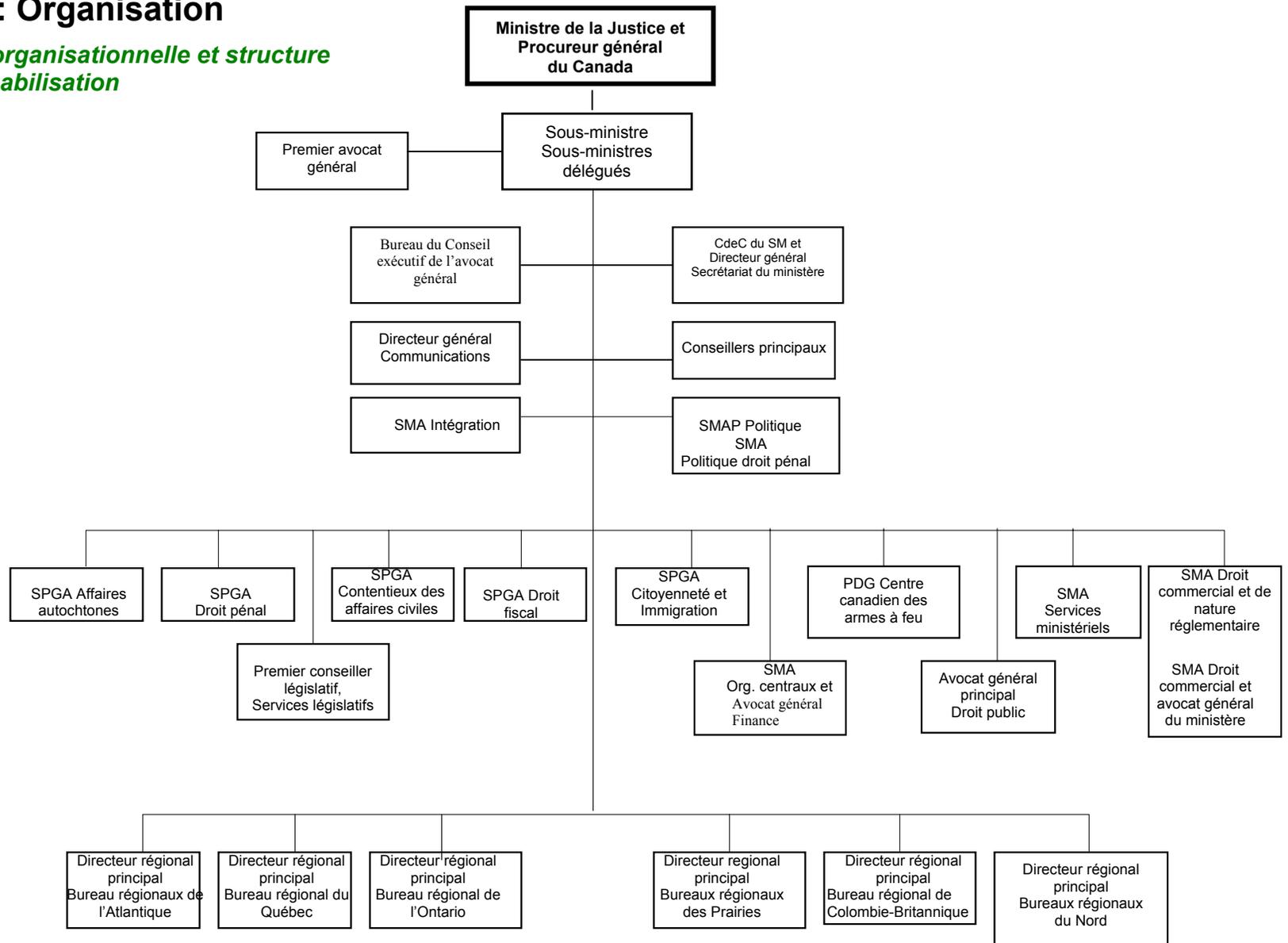
	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Dépenses prévues	11,1 M\$	11,1 M\$	11,1 M\$

Le Ministère met en application un nouveau cadre de gestion financière pour améliorer sa planification financière, son contrôle budgétaire et sa structure de responsabilisation. Il a mis en œuvre la Stratégie d'information financière et la fonction de contrôleur moderne de l'administration fédérale. De nouvelles politiques et procédures reflétant les nouvelles pratiques de gestion financière sont en place, y compris la gestion en matière d'aménagement, de contrats et de gestion de matériel. Le Ministère continue à améliorer ses pratiques et ses politiques et concentrera d'importants efforts à accroître l'obligation de rendre compte des décisions de gestion financière, à tous les niveaux de l'organisation.

Avantages à long terme	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligation accrue de rendre compte des décisions prises.</li> <li>• Gestion responsable des fonds publics.</li> </ul>	<p><i>Mesures de réussite : rapports positifs de vérification financière; contrôle accru des ressources financières.</i></p>
Stratégie	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer d'améliorer les politiques et pratiques financières.</li> <li>• Promouvoir la prise de décision.</li> <li>• Accroître l'obligation personnelle de rendre compte.</li> </ul>	
Activités	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase II du projet de Cadre de gestion financière.</li> <li>• Renforcer la modernisation de la fonction de contrôle au Ministère.</li> </ul>	

## Section IV : Organisation

### 4.1 Structure organisationnelle et structure de responsabilisation



## 4.2 Dépenses totales prévues : 2002-2003

Secteur d'activité	Dépenses nettes prévues (2002-2003) (millions de dollars)			2002-2003 (ETP)
	Budget de fonctionnement	Subventions et contributions	Total par secteur d'activité	
Services gouvernementaux aux clients	245,7	-	245,7	2 998
Droit et orientation	171,2	440,2	611,4	385
Administration	65,9	-	65,9	611
<b>Total</b>	<b>482,8</b>	<b>440,2</b>	<b>923,0</b>	<b>3 994</b>

## 4.3 Plan des dépenses de trois ans

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
<b>Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)</b>	<b>717,1</b>	<b>764,5</b>	<b>755,4</b>	<b>743,2</b>
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	-	-	-	-
Moins : Recettes disponibles	-	-	-	-
<b>Total du Budget principal des dépenses</b>	<b>717,1</b>	<b>764,5</b>	<b>755,4</b>	<b>743,2</b>
Ajustements**	243,4	158,5	76,4	62,7
<b>Dépenses nettes prévues</b>	<b>960,5</b>	<b>923,0</b>	<b>831,8</b>	<b>805,9</b>
Moins : Recettes non-disponibles	23,9	14,5	37,5	37,5
Plus : Coût des services reçus sans frais	50,5	48,9	47,1	47,0
<b>Coût net du programme</b>	<b>987,1</b>	<b>957,4</b>	<b>841,4</b>	<b>815,4</b>
<b>Équivalents à temps plein***</b>	<b>3 972</b>	<b>3 994</b>	<b>3 919</b>	<b>3 856</b>

\* Ce montant reflète, en date du 31 janvier 2002, les prévisions les plus justes des dépenses nettes prévues à la fin de l'exercice.

\*\* Les ajustements ont pour but de tenir compte des approbations obtenues après le budget principal des dépenses, ils incluent les initiatives du Budget, le Budget supplémentaire des dépenses, etc.

\*\*\* Ceci exclut les ETP financés par les autres ministères.

## Annexes : Information financière et rapports sur les projets et démarches du gouvernement

### 5.1 Sommaire des paiements de transfert

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
<b>Subventions</b>				
Droit et orientation	41,7	44,5	50,4	49,7
<b>Total des subventions</b>	41,7	44,5	50,4	49,7
<b>Contributions</b>				
Droit et orientation	399,8	395,7	330,4	324,5
<b>Total des contributions</b>	399,8	395,7	330,4	324,5
<b>Total des subventions et des contributions</b>	441,5	440,2	380,8	374,2

#### Objectif

Les paiements de transfert visent, d'une part, à garantir un système national de justice souple, équitable, efficient et accessible en gérant l'élaboration, la mise à l'essai, la promotion et la mise en œuvre de politiques, de programmes et de services de justice dans le domaine du droit pénal, du droit familial et du droit des jeunes. D'autre part, ils permettent de veiller à l'instauration d'une administration publique équitable, efficace et responsable en gérant le cadre juridique du gouvernement de manière à respecter le droit administratif, le droit constitutionnel, le droit international, le droit des Autochtones, les droits de la personne et le droit d'accès à l'information.

#### Résultats escomptés

Le Ministère utilise en partie les ressources financières des subventions et des contributions pour élaborer des politiques stratégiques et des mesures législatives pertinentes et soutenir leur mise en œuvre. En outre, ces fonds servent à promouvoir l'élaboration de projets expérimentaux et de recherches dans des domaines d'intérêt pour le Ministère, en vue d'acquérir des connaissances significatives et de l'expérience en rapport aux politiques stratégiques ministérielles et gouvernementales actuelles et à venir.

Les projets soutenus par les subventions et contributions du Ministère constituent des leviers stratégiques pour mieux informer le Ministère et l'aider à réagir à un environnement juridique en constante évolution. Le Ministère veille à harmoniser ses décisions de financement de projets et ses politiques stratégiques. Il veille également à garantir une participation davantage systématique des organisations non gouvernementales (ONG) et du public à la conception de projets novateurs.

**Tableau 5.1.1 : Paiements de transfert par secteur d'activité**

(en dollars)	Prévisions des dépenses 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
<b>SUBVENTIONS</b>				
<b>Droit et orientation</b>				
Conférence sur l'uniformisation des lois du Canada – Subvention d'administration	18 170	<b>18 170</b>	18 170	18 170
Institut international de droit d'expression française (IDEF)	1 140	<b>1 140</b>	1 140	1 140
Programme d'accès aux études de droit pour Autochtones	210 631	<b>210 631</b>	210 631	210 631
Association canadienne des chefs de police destinée au comité sur les modifications de la loi	12 274	<b>12 274</b>	12 274	12 274
British Institute of International and Comparative Law	7 220	<b>7 220</b>	7 220	7 220
Académie de droit international de la Haye	8 620	<b>8 620</b>	8 620	8 620
Fondation canadienne des droits de la personne	26 600	<b>26 600</b>	26 600	26 600
Institut national de la magistrature	128 345	<b>128 345</b>	128 345	128 345
Société canadienne des sciences judiciaires	38 600	<b>38 600</b>	38 600	38 600
Association canadienne des juges des cours provinciales	48 771	<b>48 771</b>	48 771	48 771
Subventions accordées à des particuliers, des organismes professionnels sans but lucratif, et d'autres sociétés ou associations sans but lucratif et des établissements d'enseignement pour élaborer des politiques et des programmes ou assurer la formation sur le droit de la famille axé sur l'enfant	50 000	<b>50 000</b>		
Subventions aux particuliers, aux organismes canadiens ou internationaux sans but lucratif, provinces, territoires, régions, municipalités, universités, bandes ou conseils tribaux, pour l'élaboration ou la mise en œuvre de politiques ou de programmes	300 000	<b>300 000</b>	300 000	300 000
Subventions accordées à des particuliers, des professionnels sans but lucratif, et d'autres sociétés ou associations sans but lucratif et des établissements d'enseignement pour élaborer des politiques et à des institutions dont les activités contribuent à l'initiative sur les victimes d'actes criminels	500 000	<b>500 000</b>	500 000	500 000
Projet de renouvellement du système de justice pour les jeunes	8 516 253	<b>5 511 441</b>	2 968 657	2 210 900
Subventions pour appuyer la recherche en matière d'aide juridique	200 000	<b>300 000</b>		
Subventions pour soutenir l'Initiative pour des communautés plus sûres	31 655 061	<b>37 332 561</b>	46 168 061	46 168 061
<b>Total des subventions</b>	<b>41 721 685</b>	<b>44 494 373</b>	50 437 089	<b>49 679 332</b>

(en dollars)	Prévisions des dépenses 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
<b><u>CONTRIBUTIONS</u></b>				
<b>Droit et orientation</b>				
Programme des conseillers parajudiciaires autochtones et autres projets connexes	3 997 500	<b>4 997 500</b>	3 997 500	3 997 500
Contributions aux provinces afin de contribuer aux services d'aide juridique	99 327 507	<b>99 327 507</b>	79 827 507	79 827 507
Contributions aux provinces et aux territoires pour soutenir des services de justice destinés aux jeunes	194 118 550	<b>199 640 059</b>	205 077 596	202 852 100
Contributions aux provinces et aux territoires pour le Programme canadien de contrôle des armes à feu	33 739 121	<b>10 390 330</b>	10 390 330	10 390 330
Contributions aux particuliers, organismes canadiens ou internationaux sans but lucratif, provinces, territoires, régions ou municipalités, universités, bandes ou conseils tribaux, pour l'élaboration ou la mise en œuvre de politiques ou de programmes	3 256 320	<b>2 712 297</b>	2 721 491	2 721 244
Contributions en vertu du Fonds pour la stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones	6 400 000	<b>6 900 000</b>	2 900 000	2 900 000
Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant	17 917 906	<b>17 442 586</b>	-	-
Contributions pour les activités à l'appui du programme de lutte contre la violence familiale	400 000	<b>400 000</b>	-	-
Contributions pour soutenir l'Initiative pour des communautés plus sûres	10 580 031	<b>12 769 392</b>	10 567 531	10 567 531
Contributions aux territoires pour les services d'accès à la justice (à savoir l'aide juridique, l'assistance parajudiciaire aux Autochtones et les services de vulgarisation et d'information juridique)	3 770 456	<b>3 770 456</b>	3,270,456	3,270,456
Contributions à l'appui du Fonds pour le renouvellement du système de justice pour les jeunes	15 827 000	<b>19 745 500</b>	10 216 500	6 597 000
Contributions à l'appui de l'initiative sur les victimes d'actes criminels	1 425 000	1 425 000	1 425 000	1 425 000
Contribution à la Colombie-Britannique pour le procès lié à l'écrasement d'Air India	8 238 070	<b>15 311 117</b>		
Contributions pour soutenir la recherche en matière d'aide juridique	800 000	<b>900 000</b>		
<b>Total des contributions</b>	399 797 461	<b>395 731 744</b>	330 393 911	324 548 668
<b>Total des subventions et des contributions</b>	441 519 146	<b>440 226 117</b>	380 831 000	374 228 000

## 5.2 Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles

### Recettes non disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions des recettes 2001-2002	Recettes Prévues 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004	Recettes prévues 2004-2005
<b>Secteur d'activité - Administration</b>				
<input type="checkbox"/> Bureau d'enregistrement des actions en divorce	0,7	0,7	0,7	0,7
<b>Secteur d'activité – Droit et orientation</b>				
<input type="checkbox"/> Programme canadien de contrôle des armes à feu	21,7	12,3	35,2	35,2
<input type="checkbox"/> Programme d'Aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales	1,5	1,5	1,6	1,6
<b>Total des recettes non disponibles</b>	<b>23,9</b>	<b>14,5</b>	<b>37,5</b>	<b>37,5</b>

## 5.3 Coût net du programme pour le Budget des dépenses de 2002-2003

(en millions de dollars)	Total
Dépenses nettes prévues (budgétaire brut et non budgétaire brut du Budget principal des dépenses plus ajustements)	923,0
<i>Plus : Services reçus sans frais</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	37,9
Cotisations visant la part des employés des primes d'assurance et les coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	10,9
Protection des accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	0,1
	48,9
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>	14,5
<b>Coût net du programme pour 2002-2003</b>	<b>957,4</b>

## 5.4 Initiatives horizontales

INITIATIVE	BUT	MENÉ PAR JUSTICE CANADA	PARTENAIRES	RÉSULTATS ESCOMPTÉS
<i>Prévention du crime</i>	Réduire la criminalité et améliorer la sécurité des Canadiens et de leurs collectivités	✓	GRC, Solliciteur Général	<ul style="list-style-type: none"> <li>Action solidaire des principaux partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux pour réduire la criminalité et la victimisation.</li> <li>Solutions locales aux problèmes qui contribuent à la criminalité et la victimisation et affectant surtout les enfants, les jeunes, la sécurité des femmes et des jeunes filles, et les Autochtones.</li> <li>Sensibilisation et soutien accru du public pour arriver à des méthodes efficaces de prévention du crime.</li> </ul>
<i>Lutte contre le terrorisme</i>	Renforcer la sécurité personnelle et économique des Canadiens et des Canadiennes		GRC, Santé, Solliciteur général	<ul style="list-style-type: none"> <li>Législation axée sur les activités présumées terroristes</li> <li>Mise en œuvre de nouveaux outils de recherche et de surveillance permettant de prévoir et empêcher les actes terroristes</li> </ul>
<i>Justice pour les jeunes</i>	Améliorer l'assistance prêter aux jeunes Canadiens en conflit avec la loi	✓	GRC, RHDC, Solliciteur général	<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissement continu dans le vaste projet de Renouvellement du système de justice pour les jeunes, en partenariat avec d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.</li> <li>Nouvelles dispositions législatives appuyant un système de justice équitable et efficace pour les jeunes Canadiens.</li> <li>Participation accrue d'intervenants qui ne s'occupent habituellement pas de questions de justice pour les jeunes (administrateurs scolaires, experts en médecine, etc.).</li> </ul>
<i>Programme canadien de contrôle des armes à feu</i>		✓	GRC, DRHC, ADRC, Solliciteur général, Commission nationale des libérations conditionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôle accru des armes à feu, diminution des accidents et des crimes liés à l'utilisation des armes à feu</li> </ul>
<i>Gouvernement en direct (GED)</i>	Offrir des services gouvernementaux en direct d'ici 2005		Tous les ministères	<ul style="list-style-type: none"> <li>En 2002-2003, élaboration d'un cadre de travail, mise sur pied d'une équipe de projet, préparation d'un plan détaillé de mise en œuvre.</li> <li>Au cours des deux années suivantes, utilisation d'outils pour fournir de l'information en direct.</li> <li>Accessibilité électronique</li> </ul>

INITIATIVE	BUT	MENÉ PAR JUSTICE CANADA	PARTENAIRES	RÉSULTATS ESCOMPTÉS
				accrue aux connaissances, aux renseignements, aux services et ressources pour les employés, les autres organismes et le grand public.
<i>Groupe juridique</i>	Créer une bibliothèque de services juridiques pour toute l'administration fédérale	✓	Tous les ministères	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise sur pied d'un site regroupant des sujets sur la justice et les lois, accessible aux citoyens.</li> <li>• Accès aux renseignements à jour concernant les statuts et règlements du Canada, les programmes et services du ministère de la Justice, les services offerts par les ministères partenaires, les provinces et d'autres sources d'information en matière de droit.</li> </ul>
<i>Modernisation de la fonction de contrôle</i>	Mettre en œuvre la modernisation de fonction de contrôle dans tout le Ministère		Tous les ministères	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la gestion</li> <li>• Obligation accrue de rendre compte</li> <li>• Gestion responsable des fonds publics</li> </ul>
<i>Milieu de travail privilégié</i>	Faire du ministère de la Justice un endroit de choix pour les employés, anciens et nouveaux		Tous les ministères	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de projets visant à améliorer le milieu de travail du Ministère</li> <li>• Amélioration des processus des RH</li> <li>• Possibilités de perfectionnement professionnel des employés</li> </ul>

## 5.5 Stratégie de développement durable

À la suite d'une recommandation du Commissaire à l'environnement et au développement durable, le ministère de la Justice a revu sa stratégie de développement durable pour y inclure des objectifs et des buts précis permettant d'en mesurer le degré de réussite. La stratégie révisée met l'accent sur les domaines où le Ministère est en mesure d'exceller. Et elle englobe désormais tous les bureaux du Ministère au Canada. Elle a fait ses preuves dans plusieurs domaines : le Ministère a davantage recours au règlement des différends, ce qui réduit le coût des litiges et offre aux Canadiens d'autres choix que le recours judiciaire; le Ministère a ouvert de nouveaux bureaux régionaux dans le Nord pour offrir tous les services nécessaires pour répondre aux besoins particuliers de la population majoritairement autochtone et pour pouvoir aller au devant des besoins des gouvernements des Premières Nations, des organismes autochtones et des autres organismes non gouvernementaux; le Ministère a encadré le travail sur les risques juridiques pour cerner tôt les risques juridiques majeurs, ce qui lui permettra davantage de prendre des décisions énergiques et efficaces pour en empêcher la propagation; le Ministère a obtenu un taux de recyclage de 80 p. 100 du papier et autres rebuts solides dans deux des bureaux de son Administration centrale.

## **STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

<b>OBJECTIF</b>	<b>DÉMARCHE</b>	<b>RÉSULTATS ESCOMPTÉS</b>
<p><i>Appuyer le développement durable à l'échelle de l'administration fédérale en fournissant des services juridiques de qualité et en développant l'infrastructure juridique</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre sur pied un service permanent de formation juridique sur le développement durable</li> <li>• Accroître les moyens d'assister les ministères clients à surmonter les obstacles au développement durable</li> <li>• Concevoir de nouveaux et de meilleurs instruments juridiques</li> <li>• Continuer d'accroître les compétences pour offrir des services juridiques de qualité</li> <li>• Améliorer la formation juridique des clients</li> <li>• Promouvoir le règlement de litiges et le recours à des procédures efficaces</li> <li>• Accroître les moyens de servir les Canadiens en région.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Excellent soutien juridique aux ministères clients pour les projets majeurs de développement durable</li> <li>• Utilisation de meilleurs instruments juridiques en appui au développement durable dans toute l'administration fédérale</li> <li>• Personnel des services juridiques des ministères clients bien formés quant aux incidences et avantages du développement durable</li> <li>• Utilisation accrue du règlement de différends pour réduire le coût des litiges, ressources sans frais pour les programmes dont les Canadiens peuvent tirer avantage</li> </ul>
<p><i>Étudier les incidences des facteurs sociaux et culturels du développement durable dans le cadre du mandat des orientations en matière de justice</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les principes du développement durable par le biais de projets communautaires durables</li> <li>• Appliquer la Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones conformément aux principes du développement durable</li> <li>• Mener les activités de prévention des actes criminels pour faire progresser les principes de développement durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistance au développement des collectivités écologiques qui participent directement à l'administration de la justice</li> <li>• Mise en œuvre de la Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones</li> <li>• Collectivités davantage sensibilisées et engagées dans la prévention des actes criminels et la sécurité communautaire</li> </ul>
<p><i>Diminuer les répercussions environnementales directes du milieu physique du Ministère.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stabiliser le niveau d'utilisation du papier et réduire les déchets solides</li> <li>• Augmenter les approvisionnements écologiques</li> <li>• Accroître la sensibilisation à l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des déchets de papier et des déchets solides</li> <li>• Sensibilisation accrue du personnel à la protection de notre environnement</li> </ul>

## Section VI : Autres renseignements

### 6.1 Lois appliquées par le ministère de la Justice

**Le Ministre assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :**

<i>Loi sur l'annulation du mariage (Ontario)</i>	S.R.C. 1970, ch. A-14
<i>Loi sur la preuve au Canada</i>	L.R., ch. C-5
<i>Loi sur la Convention Canada-Royaume-Uni relative aux jugements en matière civile et commerciale</i>	L.R., ch. C-30
<i>Déclaration canadienne des droits</i>	1960, ch. 44
<i>Loi sur l'arbitrage commercial</i>	L.R., ch. 17 (2 <sup>e</sup> suppl.)
<i>Loi sur les contraventions</i>	1992, ch. 47
<i>Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif</i>	L.R., ch. C-50
<i>Loi sur le divorce</i>	L.R., ch. 3 (2 <sup>e</sup> suppl.)
<i>Loi sur les biens en déshérence</i>	L.R., ch. E-13
<i>Loi sur l'extradition</i>	L.R., ch. E-23
<i>Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales</i>	L.R., ch. 4 (2 <sup>e</sup> suppl.)
<i>Loi sur la Cour fédérale</i>	L.R., ch. F-7
<i>Loi sur les armes à feu</i>	1995, ch. 39
<i>Loi sur l'enrôlement à l'étranger</i>	L.R., ch. F-28
<i>Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères</i>	L.R., ch. F-29
<i>Loi sur les criminels fugitifs</i>	L.R., ch. F-32
<i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i>	L.R., ch. H-6
<i>Loi sur l'identification des criminels</i>	L.R., ch. I-1
<i>Loi sur la Convention relative aux contrats de vente internationale de marchandises</i>	1991, ch. 13
<i>Loi d'interprétation</i>	L.R., ch. I-21
<i>Loi sur les juges</i>	L.R., ch. J-1
<i>Loi sur le ministère de la Justice</i>	L.R., ch. J-2
<i>Loi sur la Commission du droit du Canada</i>	1996, ch. 9
<i>Loi sur le mariage (degrés prohibés)</i>	1990, ch. 46
<i>Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle</i>	L.R., ch. 30 (4 <sup>e</sup> suppl.)
<i>Loi sur les langues officielles</i>	L.R., ch. 31 (4 <sup>e</sup> suppl.)
<i>Loi sur les secrets officiels</i>	L.R., ch. O-5
<i>Loi de réparation consécutive à une interruption des services postaux</i>	L.R., ch. P-16
<i>Loi canadienne sur les prises</i>	S.R.C. 1970, ch. P-24
<i>Loi sur les Lois révisées du Canada (1985)</i>	L.R., ch. 40 (3 <sup>e</sup> suppl.)
<i>Loi sur les infractions en matière de sécurité</i>	L.R., ch. S-7
<i>Loi sur l'immunité des États</i>	L.R., ch. S-18
<i>Loi sur la révision des lois</i>	L.R., ch. S-20
<i>Loi sur les textes réglementaires</i>	L.R., ch. S-22
<i>Loi sur la Cour suprême</i>	L.R., ch. S-26
<i>Loi sur la Cour canadienne de l'impôt</i>	L.R., ch. T-2
<i>Loi sur la Convention des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères</i>	L.R., ch. 16 (2 <sup>e</sup> suppl.)
<i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>	L.R., ch. Y-1

**Le Ministre partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :**

*Loi sur l'accès à l'information*

*Loi sur les connaissances*

*Code criminel*

L.R., ch. A-1 (président du Conseil du Trésor)

L.R., ch. B-5 (ministre des Transports)

L.R., ch. C-46 (Solliciteur général du Canada et ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire)

*Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions*

L.R., ch. G-2 (ministre de la Défense nationale, ministre des Finances et ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux)

*Loi sur la protection des renseignements personnels*

L.R., ch. P-21 (président du Conseil du Trésor)